

DECISION DU PRESIDENT N° : 2023- 043.

Objet : Décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, fournitures et services, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour un montant inférieur à 40 000 € HT.

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu l'article R2122-8 du code de la commande publique,
Vu les articles L2122.21, L5211.9 et L5211.10
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,
Vu la proposition financière n° 215656/4 de la société ASTECH – P.A. Plaine d'Alsace 7 avenue de l'EUROPE 68190 ENSISHEIM, en date du 10 juillet 2023, pour le remplacement de 6 Points d'Apport Volontaire Place Jean Davidsen à Senlis pour un montant total de 39 954 euros HT, soit 47 944.80 euros TTC

Considérant la nécessité de signer le marché en procédure adaptée correspondant.

DECIDONS

ARTICLE 1 d'accepter et de signer la proposition financière n° 215656/4 de la société ASTECH – P.A. Plaine d'Alsace 7 avenue de l'EUROPE 68190 ENSISHEIM du 10 juillet 2023, pour le remplacement de 6 Points d'Apport Volontaire Place Jean Davidsen à Senlis pour un montant total de 39 954 euros HT, soit 47 944.80 euros TTC.

ARTICLE 2 Conformément au code général des collectivités territoriales, cette décision sera transmise en sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

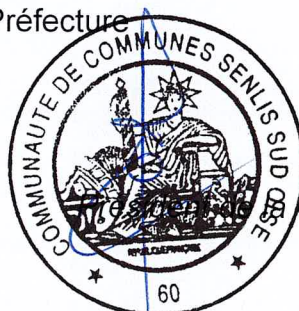
ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
- La société ASTECH – P.A. Plaine d'Alsace 7 avenue de l'EUROPE 68190 ENSISHEIM

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture

le: 20 JUIL. 2023
de l'affichage le:

20 JUIL. 2023



Fait à Senlis,

le, 11 juillet 2023

Guillaume **MARÉCHAL**
Communauté de Communes Senlis Sud Oise
Maire de Fleurines